

**Désaffectation d'un logement de fonction « enseignants »
Ecole Richard Simon – 16 bis, rue Jehan Véron à Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 28 NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 novembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 4 à la question n° 39), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 4 à la question n° 39), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 7), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire (de la question n° 3 à la question n° 39), M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 39), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 4 à la question n° 39), M. BOUDIER Jacques (de la question n° 6 à la question n° 39), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 14), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 6 à la question n° 39), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 3), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 7 à la question n° 39), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 3), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 8 à la question n° 39), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 2), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme EMO Céline (de la question n° 15 à la question n° 39), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (à la question n° 3 et de la question n° 7 à la question n° 39), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 8 à la question n° 39), Mme EMO Céline à Mme DUPONT Danièle (de la question n° 15 à la question n° 39), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. LAPENA Christian.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 16 bis, rue Jehan Véron à Dieppe, cadastré section AD n°106.

Ce bien est composé des locaux scolaires de l'école primaire Richard Simon ainsi que d'un logement de fonction de type V d'une superficie d'environ 111 m² avec un accès indépendant de l'école.

Jusqu'en 2006, ce logement de fonction « enseignants » était occupé par des instituteurs conformément aux lois des 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889, portant obligation aux communes de fournir un logement convenable aux instituteurs des écoles publiques communales ou à défaut de leur verser une indemnité représentative, puis par des enseignants, professeurs des écoles.

A partir de 2006, ce bien n'ayant pas été sollicité par du personnel de l'Education Nationale, la Ville de Dieppe a mis ce logement à disposition des personnels de la fonction publique territoriale jusqu'au 1^{er} juin 2013.

Aujourd'hui, ce logement étant libre de toute occupation, la Ville de Dieppe souhaite céder ce bien.

Vu :

- le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié, portant sur le statut particulier des professeurs des écoles,
- la circulaire interministérielle du 25 août 1995 portant sur la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241 et suivants,
- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L.2141-1 et suivants.

Considérant :

- que le logement sis 16 bis rue Jehan Véron est déclaré vacant depuis le 1^{er} juin 2013.
- que le nombre d'instituteurs est en diminution constante,
- que la Ville envisage la cession de ce logement,
- que la désaffectation est demandée en préalable du déclassement qui fera suite.
- l'avis de la commission n° 6 en date du 19 novembre 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet sur ce projet de désaffectation puis de déclassement.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--